

2022-34



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 7 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 31 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Valérie BOISSEAU, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
François DAVIET à Valérie BOISSEAU
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Elodie DONDIN
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET

Excusé :

Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2022-34 : Vote du budget annexe de la ZAE des Rioudes – BP 2022

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-96 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 pour les budgets principal et annexe de la ZAE des Rioudes à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2021-139 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la CCFU, autorisant notamment le principe de fongibilité des crédits,

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 24 mars 2022,

Le budget primitif 2022 du service annexe de la ZAE des Rioudes de la Communauté de Communes Fier et Usse, établi suivant la nomenclature M 57 qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales :

- s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **138 516.00 €** en section de fonctionnement,

- présente un total de dépenses en section d'investissement de **230 133.00 €** et un total de recettes en section d'investissement de **239 543.00 €**, se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Montant total	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Montant total
011	Charges à caractère général		46 600,00 €	46 600,00 €				0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles		46 600,00 €	46 600,00 €		Total des recettes réelles		0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		91 750,00 €	91 750,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		138 383,00 €	138 383,00 €
043	Opérations d'ordre à l'int. Section fonctionnement		133,00 €	133,00 €	043	Opérations d'ordre à l'int. Section fonctionnement		133,00 €	133,00 €
	Total des dépenses d'ordre		91 883,00 €	91 883,00 €		Total des recettes d'ordre		138 516,00 €	138 516,00 €
	TOTAL		138 483,00 €	138 483,00 €		TOTAL		138 516,00 €	138 516,00 €
	Résultat reporté			33,00 €		Résultat reporté			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		138 483,00 €	138 516,00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		138 516,00 €	138 516,00 €
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Montant total	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Montant total
			0,00 €	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées		147 793,00 €	147 793,00 €
	Total des dépenses réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Total des recettes réelles	0,00 €	147 793,00 €	147 793,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		138 383,00 €	138 383,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		91 750,00 €	91 750,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	138 383,00 €	138 383,00 €		Total des recettes d'ordre	0,00 €	91 750,00 €	91 750,00 €
	TOTAL	0,00 €	138 383,00 €	138 383,00 €		TOTAL	0,00 €	239 543,00 €	239 543,00 €
	Résultat reporté			91 750,00 €		Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00 €	138 383,00 €	230 133,00 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00 €	239 543,00 €	239 543,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter** la proposition de budget primitif du service annexe de la ZAE des Rioudes de la CCFU pour 2022 suivant la nomenclature M57,
- **De déléguer** au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux éventuelles dépenses du Personnel.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



V - ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

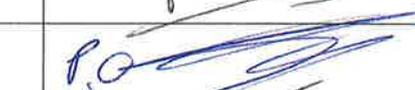
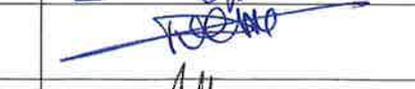
Date de convocation : 31/03/2022

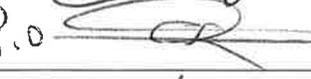
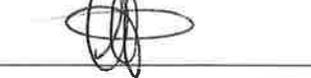
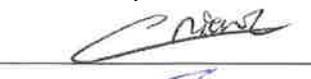
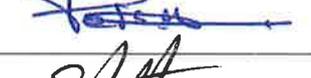
Présenté par Le Président,
A Sillingy , le 07/04/2022

Henri Carelli

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 07/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Civilité	Nom	Prénom	Signature
Monsieur	AGERON	Pierre	P.O
Madame	BALIVET	Valérie	
Madame	BAUDIN	Yolande	
Madame	BERNIGAUD	Carole	Carole Bernigaud
Monsieur	BIELOKOPYTOFF	Thomas	
Monsieur	BOCQUET	Christian	
Madame	BOIVIN	Elisabeth	P.O
Monsieur	BOUVET	Dominique	
Madame	CECCON	Jacqueline	
Monsieur	CHAMBARD	Jean-Pierre	
Monsieur	COLELLA	Rocco	
Monsieur	DALLEVET	Roger	
Monsieur	DAVIET	François	
Madame	DONDIN	Elodie	
Madame	DREME	Fabienne	
Monsieur	DUBOIS	Luc	
Madame	FALCONNAT	Karine	
Madame	FORNUTO	Sophie	

Madame	FRANCOIS	Virginie		Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le 14/04/2022 ID : 074-247400567-20220407-2022_34-BF
Monsieur	GUILLOTTE	Yves		
Monsieur	GUITTON	Christophe		
Monsieur	LANGANNE	Philippe		
Madame	LE ROUX	Sylvie		
Madame	LOUP-FOREST	Cécile		
Madame	MICHEL	Christiane		
Madame	MUGNIER	Séverine		
Monsieur	NEYROUD	Roland		
Monsieur	PASSETEMPS	Michel		
Monsieur	PERRIN	Henri		
Madame	SBAFFO	Maly		
Monsieur	SONNERAT	Yvan		

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...